

SCoT

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

2. Document d'orientation et d'objectifs - DOO

Annexe 2 : Carte des objectifs paysagers

OBJECTIFS PAYSAGERS

- Objectif 5 : secteurs de requalification urbaine et paysagère d'entrée de ville
- Objectif 6 : fenêtres paysagères et environnementales
- Objectif 7 : points de vue majeurs sur le paysage
- Objectif 127 : coupures d'urbanisation à préserver au titre de la loi littorale

ELEMENTS DE CONTEXTE

- Enveloppe urbaine
- Milieu boisé
- route à 2x2 voies
- autre route > 5000 v/jour
- autre route
- voie ferrée
- cours d'eau
- limites communales



Projet approuvé le 19 décembre 2025

 PAYS de
SAINT-MALO
COMMUNAUTES
